

Les Tarifs

Tarifs applicables votés par le Conseil Communautaire.

Tarifs applicables à compter de la rentrée 2020

Consultez :

- ▶ les tarifs 2020-2021 basés sur le quotient familial ainsi que les tarifs spécifiques forfaitaires votés par le conseil communautaire en date du 4 février 2020 (et révisés au 30 mars 2021) : [cliquez ici \(format PDF\)](#)
- ▶ le règlement tarifaire lié à l'application des nouveaux tarifs votés en date du 4 février 2020 (et révisés au 30 mars 2021) : [cliquez ici \(format PDF\)](#)

Utilisez également le [simulateur de tarif basé sur votre quotient familial](#). Pour ce calcul, veuillez vous munir de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019. Ce document sera à transmettre lors de votre réinscription ou inscription au CRR.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- ▶ Enseignements

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Parvis de la Préfecture - CS 80309

95027 Cergy-Pontoise Cedex

01 34 41 42 53